Folio n°



### Mairie d'Ussel Département de la Corrèze

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2024

Date de la convocation : 4 décembre 2024 Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de pouvoirs : 5

Le onze décembre deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

#### Étalent présents 24 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE; Mme Maryse BADIA; M. Gilles BARBE; Mme Nicole BERTHON; Mme Chrystèle BOYER; M. Michel BUCHE; M. Tony CALLA; M. Tony CORNELISSEN; M. Pierrick CRONNIER; Mme Sandra DELIBIT; M. Sébastien DEVALLIERE; M. Yoann FIANCETTE; M. Jean-Pierre GUITARD; Mme Mady JUNISSON; Mme Marilou PADILLA-RATELADE; Mme Martine PANNETIER; Mme Céline PARRAIN; M. Philippe PELAT; M. Michel PESTEIL; M. Bruno RAYNAUD; M. Jean-Marc SAUVIAT; M. Adrien SEIXAS; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

#### Ont donné procuration 5 membres du Conseil Municipal :

M. Patrick COURTEIX à M. Pierrick CRONNIER; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Marilou PADILLA-RATELADE; Mme Tessa SAUBESTY à M. Gilles BARBE; Mme Françoise TALVARD à Mme Elisabeth VENTADOUR et Mme Patricia TILLET à M. Yoann FIANCETTE.

<u>Secrétaire de séance :</u> Mme Sandra DELIBIT

Numéro:

DL20241211-033

Matière :

4.2.1 - Fonction publique - personnels contractuels - contractuels relevant des alinéas 3, 4 et 5 de la loi 1984

Objet:

RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES (ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE)

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 332-23 1°,

Considérant la nécessité de recruter des agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création des emplois non permanents suivants :

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	DATES	FONCTIONS
1 emploi à temps complet	Du 12 novembre 2024 au 11 novembre 2025	Agent polyvalent d'entretien des bâtiments

AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	DATES	FONCTIONS
1 emploi à temps complet	Du 1er décembre 2024 au 28 février 2025	Formateur S.S.T.

ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	Dates	Fonctions
1 emploi à temps non complet 26,5/35°	Du 6 janvier 2025 au 4 juillet 2025	Agent périscolaire
5 emplois à temps non complet 6,5/35°	Du 6 janvier 2025 au 4 juillet 2025	Agent périscolaire
1 emploi à temps non complet 30,5/35e	Du 2 janvier 2025 au 4 juillet 2025	Agent périscolaire
1 emploi à temps non complet 23,5/35°	Du 2 janvier 2025 au 4 juillet 2025	Agent périscolaire
1 emploi à temps non complet 6/35e	Du 6 janvier 2025 au 4 juillet 2025	Agent périscolaire
1 emploi à temps non complet 11,5/35e	Du 6 janvier 2025 au 4 juillet 2025	Agent périscolaire
1 emploi à temps non complet 4/35°	Du 6 janvier 2025 au 4 juillet 2025	Agent périscolaire

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter les agents non titulaires sur les emplois ainsi créés ;
- de fixer la rémunération des agents recrutés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade de référence, ou selon les postes définis, selon l'ancienneté prise en compte sur les fonctions;

- d'autoriser le renouvellement éventuel des contrats d'engagement dans les limites fixées par l'article L. 332-23 1° précité si les besoins du service le justifient;
- d'inscrire les crédits au budget de la collectivité.

Fait en Mairie d'Ussel, le 11 décembre 2024

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Sandra DELIBIT